

DIBOUT!

Journal officiel du STEG-UTG
Syndicat des Travailleurs de
l'Education en Guyane
Union des Travailleurs Guyanais
40 avenue Digue RONJON, 97300 Cayenne
steg.utg@gmail.com

STEG-UTG



OCTOBRE 2024

SOMMAIRE

Page 1. Edito du SG du STEG-UTG, DEC Rectorat : vers une victoire des personnels !

Page 2. Fonctionnaires, fonctionnez ! Mayouri pour les élèves et étudiants en situation irrégulière, L'école Armide EUZET débraye

Page 3. Analyse de la rentrée 2024, Formation syndicale

Page 4. Demande de congé pour formation syndicale, Bulletin d'adhésion

Dario ANATOLE, Secrétaire Général, Professeur d'Éco-Gestion à Kourou.

Anaelle METZGER, Secrétaire Générale Adjointe, Professeure des écoles à Saint-Laurent du Maroni.

Cindy POLLUX, Trésorière, Professeure de créole à Saint-Laurent du Maroni.

Laure LOUISE, Trésorière Adjointe, Titulaire remplaçante à Cayenne/Saül.

Leila SOULA, Secrétaire Administrative, DDFPT à Saint-Georges de l'Oyapock.

Christophe SAINTE-LUCE, Secrétaire chargé de l'enseignement du privé, Professeur d'histoire-géographie et EMC à Matoury.

Marie-Louisa BINTOUL Secrétaire Adjointe chargée de l'enseignement du privé, Professeure des écoles à Matoury.

Nathalie DRELIN Secrétaire Adjointe chargée de la formation, Professeure des écoles à Cayenne.

Bruno NIEDERKORN Responsable en Communication, Professeur de Lettres histoire à Cayenne.

Déborah BONETT Responsable Adjointe en communication, Professeure Génie textile et cuir à Cayenne.

Tu veux contribuer à la rédaction du Dibout ? Écrire un article, un poème, une production d'élève, partager un projet de classe, une illustration, une problématique... Contacte-nous par mail : Steg.utg@gmail.com

Edito du Secrétaire Général du STEG-UTG

Chers lecteurs, lectrices, Diboutiens, Diboutiennes,

Le bilan après 30 jours d'une année scolaire marquée par de nouvelles réformes s'annonce déjà comme un échec. Ces réformes, pensées par une bureaucratie déconnectée de la réalité du terrain, n'ont aucun impact positif ni sur le quotidien professionnel des enseignants, ni sur celui des élèves placés dans des écoles sous-financées. Encore moins sur la scolarité des enfants de nos ministres de tutelle successifs, ghétoïsés dans des établissements inaltérés par les réformes en-jointes. Cependant, ne soyons pas trop prompts à condamner, même si les critiques viennent des directions elles-mêmes, qui doivent appliquer ces décisions technocratiques aux insuccès avérés.

Désabusés ? Certainement pas. Trop d'enseignants sont des passionnés qui s'adaptent à toutes les circonvolutions de notre institution. Leur souplesse matricielle est remarquable, car la méthode efficace d'hier est souvent remplacée par une nouvelle proposition dite progressiste, bien que moins efficace. Parce que nous n'avions pas assez de ministres de Tutelles successifs. Un quintette en 18 mois pourtant le menu est en trois temps. Des ordres, désordres, des ordres données. Chacun d'entre eux cherchant à laisser son empreinte en nous imposant sa marque distinctive. Ils nous offrent tous une petite touche personnelle, c'est la générosité due à leur rang. Nonobstant la dégradation générale du système éducatif, c'est l'inspection générale des finances qui nous affuble de ses propositions mêlant austérité, réduction et rationalisation, tout azimut mais en phase avec les tendances démographiques nationales.

Un nouveau coup de massue, n'est-ce pas ? Non, la continuité du « Macronisme » libéral débridé, affranchi de toute raison, de bon sens et de limites dans l'ignominie et la déchéance. L'Éducation nationale peut-elle tomber plus bas ?

L'instruction publique se meurt, telle une vieille tante valétudinaire, abandonnée, moribonde, en dépit des livraisons de vœux pieux des syndicalistes grévistes binaires.

Grèves généralisées ou crève sans gêner l'Elysée. Mais derrière chaque tunnel, il existe des faisceaux de lumière annonçant un effondrement imminent, laissant place aux glorieuses années à venir. **La rentrée de 2024 est morte. Vive la rentrée de 2025.**

DEC Rectorat : vers une victoire des personnels !

On l'a déjà dit, la lutte paye. En janvier dernier les personnels ont sollicité le STEG-UTG pour les accompagner dans leur bataille en vue de changer de bâtiment, devenu obsolète et dangereux.

Une journée entière de négociation avec le Secrétaire Général du rectorat, à la suite d'un débrayage, puis mise en place d'un cycle de négociations pour le suivi des demandes. Il aura fallu 3 réunions sur l'ensemble des problématiques liées aux personnels pour que le quotidien s'améliore et que mi-juillet, on nous annonce que l'objectif premier allait être atteint : **au 1er janvier 2025 la DEC déménage !**

Il y a une constante dans la lutte des classes : les travailleurs mobilisés peuvent remporter la victoire, surtout si c'est pleinement légitime. Alors le message est clair : **collègues, travailleurs de partout, mobilisez-vous !**

Mayouri pour les élèves et étudiants en situation irrégulière

Le STEG-UTG a pris l'initiative de créer en mai un collectif solidaire, un Mayouri, pour aller vers la régularisation des élèves qui sont insérés et intégrés dans la société guyanaise, alors que la préfecture leur ferme quasi systématiquement la porte. Comment accepter d'investir dans l'éducation d'autant de jeunes, de créer de l'intégration, pour au final les laisser au bord de la route une fois diplômés ?

Le Mayouri avec plusieurs syndicats (SUD Éducation, Lutte des Classes, FSU, SE UNSA, STEG-UTG), des ONG telles Médecins du monde, la Ligue des droits de l'homme et la CIMADE, et une quinzaine d'associations de terrain, a rencontré le recteur pour ouvrir un chemin. Dès juillet, les élèves listés ont été par dizaines reçus à la préfecture en guichet spécial pour recevoir un titre de séjour et poursuivre leurs études. Des dizaines de jeunes diplômés ont obtenu gain de cause. Il reste pourtant des dossiers mal traités et la situation des étudiants n'est toujours pas prise en compte. Sans compter tous les précédents jeunes diplômés qui sont toujours exclus du système, mais bien présents sur le territoire, sans possibilité de s'insérer légalement dans le monde du travail.

La mobilisation doit donc se poursuivre. L'objectif est clair : régulariser tous nos jeunes diplômés, élèves, étudiants, afin de construire notre société guyanaise, qui a encore beaucoup de domaines professionnels à développer et à renforcer.

La Guyane a besoin de tous ses diplômés ! Le combat continue !

L'école Armide EUZET débraye

Jun 2024, l'ensemble du personnel mairie et rectorat de l'école maternelle Armide Euzet fait remonter un courrier à Mme le Maire de Saint-Laurent du Maroni. Parmi les doléances: manque d'agents pour l'entretien des locaux, manque d'AESH, manque de mobilier, des termites et des rats dans l'école, salle des agents de mairie trop petite, pas de salle pour les professeurs, ni pour l'ILM, des toilettes non adaptées aux maternelles, salle de classes trop petites, ouvertures portes et fenêtres cassées et bien d'autres nombreuses problématiques. Sans réponse, l'ensemble du personnel a décidé de débrayer le mardi 10 septembre. La secrétaire générale adjointe du STEG-UTG était sur place et les membres du bureau syndical UTG Mairie de Saint-Laurent se sont déplacés en soutien au personnel. L'inspectrice de la circonscription s'est déplacée pour comprendre les causes du débrayage. Elle a essayé d'apporter des éléments de réponse qui ne relevaient pas de sa compétence mais celle de la Mairie. Les collègues n'ont pas été dupes.

À l'issue du débrayage, les collègues sont déçus par le manque de considération de la mairie, le manque de soutien de la direction de l'école et des parents d'élèves. Dans la journée même, les collègues ont reçu un mail répressif de la part de l'inspectrice. Celle-ci convoque illico un conseil des maîtres extraordinaire dans le but de manifester son mécontentement, mais aussi pour faire part aux collègues des démarches qu'elle a entreprise auprès de la mairie pour trouver des solutions. La faute a finalement été rejetée sur la direction, comme si le directeur pouvait empêcher une trentaine de personnel de demander des comptes à la mairie. Une nouvelle directrice a été mise en poste, l'équipe s'est quelque peu apaisée, quelques solutions d'urgences ont été apportées, mais aucune réponse pérenne aux demandes initiales n'a été mise en place. Nous tenons à vous rappeler Collègues que vous avez le droit de DÉBAYER et de GRÉVER. Ne vous laissez pas intimider par les menaces de l'administration quand vous manifestez vos difficultés. Informez vos représentants syndicaux, remplissez les cahiers des accidents et incidents au travail, le registre de Santé et Sécurité au travail, faites vos rapports, mais ne laissez personne vous faire croire qu'il est normal de travailler dans de mauvaises conditions et qu'un fonctionnaire doit fonctionner coûte que coûte. **Le STEG-UTG apporte son soutien à l'ensemble du personnel de cette école** et leur recommande de ne pas baisser les bras, **la prochaine étape doit être une plus forte mobilisation !** Nous invitons d'ailleurs l'ensemble des écoles de Saint-Laurent du Maroni à se mobiliser car ces problématiques sont similaires, voire pires dans d'autres établissements.



Fonctionnaires, fonctionnez !

Rentrée des classes en Guyane:
Toute aussi surprenante chaque année !
Des ajouts de classes:
Sans mobiliers ni personnel ni espace.

Partagez le mobilier,
Une chaise pour deux fessiers,
Une table pour deux écoliers.
Fonctionnaires, fonctionnez !

C'est cool en Guyane,
On déménage en cours d'année!
Agents et professeurs,
Soulevez l'armoire en coeur,
Il fait chaud,
Vous avez mal au dos,
Buvez de l'eau.

Fonctionnaires, mais fonctionnez !

Pas de place à l'école?
La Guyane c'est pas la métropole,
Collégiens, retournez en primaire,
Maternelles, asseyez-vous par terre !

Poussière, insécurité, chaleur,
De vrais dramaturges ces professeurs !
Fonctionnaires, voyons fonctionnez !

Salaire non perçu ?
Le bénévolat est une vertu.
Pourquoi renouveler,
Quand on peut virer,
Licencier, ignorer.

De nos jours les enfants s'éduquent solo,
Vive les réseaux sociaux.

Fonctionnaires, dégagéz c'est privé !

Le STEG-UTG apporte son soutien à l'ensemble du personnel de cette école et leur recommande de ne pas baisser les bras, la prochaine étape doit être une plus forte mobilisation ! Nous invitons d'ailleurs l'ensemble des écoles de Saint-Laurent du Maroni à se mobiliser car ces problématiques sont similaires, voire pires dans d'autres établissements.

Analyse de la rentrée 2024 en Guyane

Basée sur l'interview du 1^{er} septembre 2024 du Recteur de Guyane sur Guyane 1^{ère}

Propos du recteur	VS	Dans la réalité du terrain
« Le nombre d'enseignants que nous attendions est beaucoup plus élevé »	VRAI	Avec l'ouverture de nouveaux établissements et de nouvelles classes, il va de soi que le nombre d'enseignants attendus ait augmenté.
« Tous les emplois sont pourvus, au moment où je vous parle »	FAUX	Il reste encore au 1 ^{er} octobre plusieurs postes vacants sur l'ensemble du territoire, sur tout type de postes, bilingues, dédoublées, musique, art plastique, français, hist/géo, langues...
« Souvent c'est les contractuels qui ne se présentaient pas »	FAUX	Encore faudrait-il qu'ils soient contactés ou informés d'un quelconque renouvellement.
« Tous ceux qui font le job désormais on leur propose des contrats de 3 ans »	FAUX	Des collègues contractuels en poste depuis 2 à 4 ans, n'ont pas signé de contrat sur 3 ans pour cette année, ils ont bel et bien un CDD de 1 an, il serait donc bon de savoir ce qu'il entend par « faire le job » ?
« Ils savent où est-ce qu'ils seront l'année d'après »	FAUX	Les titulaires sont prioritaires sur l'attribution des postes, donc un contractuel peut détenir un CDD sur 3 ans sur une fonction et non sur un poste, il ne peut donc pas savoir où il sera l'année suivante.
« On ne renouvelle pas les contrats mécaniquement »	VRAI	Il n'y a pas d'obligation de renouvellement d'un CDD, mais il y a obligation de fournir les documents de fin de contrat à l'issue de tout CDD, même si l'administration prévoit de renouveler ultérieurement.
« Ça sert à rien » (de renouveler automatiquement)	FAUX	Le rectorat pourrait anticiper les besoins en personnel contractuel, dans la mesure où chaque année, ce chiffre dépasse les 1500 agents.
« On leur propose des contrats à partir du 1 ^{er} juin »	FAUX	Le rectorat a pour habitude d'économiser 1 mois sur les salaires des contractuels, beaucoup ne sont recontactés que fin septembre, certains n'ont toujours pas été recontactés au 1 ^{er} octobre et d'autres ont été recontactés soit début septembre, après la rentrée des élèves.
« Dès le 1 ^{er} juin on les forme... ils savent où ils seront affectés »	FAUX	Nous ne connaissons pas à ce jour de collègues contractuels qui ont signé un contrat au 1er juin.

Doit-on faire une conclusion ? Où vous avez compris ? Gouvernement Macron, que la Mythomanie règne !!

Formation syndicale

Le Conseil Social et Économique dans les établissements du privé

Date	Demande à effectuer au plus tard le	Lieu	Public concerné
Du 9 au 13 décembre inclus	Vendredi 8 novembre	Cayenne	Tout personnel travaillant dans un établissement du privé (enseignant, ASEM, secrétaire etc.)

Salarié : TU AS DROIT À 12 JOURNÉES DE FORMATIONS SYNDICALES PAR AN, RÉMUNÉRÉES SUR TON TEMPS DE TRAVAIL ! Pour t'inscrire contacte-nous par mail steg.utg@gmail.com

Tes représentants	Public	Privé
Secteur Ouest/Haut maroni	Anaelle METZGER 0694 22 28 16 Cindy POLLUX 0694 45 76 85	Christophe SAINTE-LUCE 0694 48 81 59 Georges PINDARD 0694 13 28 07 Marie-Louisa BINTOUL 0694 42 44 78
Secteur Kourou	Dario ANATOLE 0694 96 99 42	
Secteur Littoral/Est	Bruno Niederkorn 0694 43 36 60 Laure LOUISE 0694 92 18 52	
40 avenue Digue Ronjon, Cayenne		steg.utg@gmail.com

Demande de congé pour formation syndicale

Employeur : À l'attention de

Domiciliation :

Noms & Prénoms :

Établissement ou service :

Adresse de l'établissement :

Fonction :

Objet : Demande de congé de formation syndicale

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter (dates).....

conformément prévues au décret n°84-474 du 15.6.84, 7° de l'article 34 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 (fonctionnaires) et article 2 de la loi n°82-997 du 23 novembre 1982 (non-titulaires) et des articles L2145-1 à L2145-13 du Code du Travail (salariés du privé) en vue de participer à une formation syndicale.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Fait à, le Signature :

Bulletin d'adhésion

Noms : Prénoms:

Adresse:

E-mail: Tél.:

Établissement :

Fonction :

Année civile : (Du 1er janvier au 31 décembre)

Catégorie (cocher) :

Agrégé/Hors classe	Titulaire	Non titulaire/Stagiaire	Personnel Cat.B et C, AESH, AED et ASEM	Retraité	Sympathisant
130€	120€	70€	60€	50€	Dons au choix

Mode de paiement (cocher) :

- Espèce
- Chèque à l'ordre du STEG UTG
- Virement (FR76 1027 8053 3000 0424 6554 507 Crédit Mutuel)

(Le règlement annuel en plusieurs fois est possible)

Bulletin et règlement à transmettre à un représentant du syndicat ou par mail si virement.

Fait à le

Signature :